

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 31 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-21

ACCEPTATION DU DON DE LA STATION ALEXANDRE

Le mardi 31 octobre 2023 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR En visioconférence : Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Bénédicte LEFEUVRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Virginie PIN

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1311-17, L. 2222-19, L 4221-6,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2023-08 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 juin 2023 portant sur la mise à jour du Parc de matériel et Tarification,

Considérant :

- Que la SARL « Station Alexandre » dont les comptes sont régulièrement établis et déclarés, dispose de matériels de spectacle stockés dans les locaux de la SCI « Les huileries de l'étoile », en liquidation judiciaire,
- Que la SARL « Station Alexandre » a proposé de donner à Arsud ledit matériel et a adressé une attestation de don en ce sens,
- Que l'attestation de don stipule que lesdits matériels ont une « valeur comptable à zéro (intégralement amortis) »,
 Accusé de réception en préfecture 013-281300046-20231031-2023-21-DE Date de réception préfecture: 08/11/2023

- Que cette donation n'est pas assortie de condition ou de charge particulière,
- Que cette donation a été acceptée provisoirement et encadrée par une convention de don de matériel (en annexe), sous réserve de la décision du Conseil d'administration,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- Qu'Arsud accepte le don du matériel selon les conditions fixées conformément aux lois en vigueur,
- Que ce don sera comptabilisé dans l'inventaire d'Arsud avec une valeur résiduelle à 0 (zéro),
- De valider la signature de la convention en annexe.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 31 octobre 2023

Le président du Conseil d'Administration Monsieur Michel BISSIÈRE

- | ichl Sinièm



CONVENTION DE DON DE MATÉRIEL

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

D'UNE PART,

STATION ALEXANDRE

SARL Station Alexandre

Siège social: 13 bis Chemin de la télévision - 13013 MARSEILLE - France

N° SIRET: 45195127100035

Représentée par Monsieur Gilbert CAULET, Gérant

Établissement secondaire :

Association culturelle Station Alexandre, régie par la loi du 1er juillet 1901, Adresse: 29-31 Boulevard Charles Moretti - 13014 MARSEILLE - France

N° SIRET: 45195127100027 - Code APE: 8299Z

Représentée par Madame Sylvie CAULET, Présidente

ci-après dénommé « le Donateur » ;

D'AUTRE PART,

ARSUD

Établissement public administratif placé sous la tutelle de la Région Sud Provence-Alpes-Côte

Siège social: Carrefour de la Malle CD 60 D - 13320 BOUC-BEL-AIR - France

N° SIRET: 281 300 046 00014 - Code APE: 8413Z

Représenté par Monsieur Michel BISSIÈRE, Président, donnant délégation de signature à

Monsieur Laurent GENRE, Directeur Général

ci-après dénommée « le Bénéficiaire » ;

« Le Donateur » et « le Bénéficiaire » sont ci-après dénommés col 013-281300046-20231031-2023-21-DES ».

Accusé de réception en préfecture

PRÉAMBULE

À la suite de la liquidation judiciaire de la SCI Les Huileries de l'Etoile sise 29/31 Boulevard Charles Moretti, 13013 MARSEILLE, domiciliation de l'Association culturelle Station Alexandre, cette dernière propose à Arsud le don d'un lot de matériel listé ci-après.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la cession du matériel cité à l'article 2 de la présente convention, par le Donateur au profit du Bénéficiaire.

Article 2 - Désignation / État de l'équipement

Le Donateur par la présente convention, fait don au Bénéficiaire du matériel suivant : un important lot de matériel scénique de son et de lumière, une boucle auditive, des praticables, un pont, des cimaises, une nacelle Loxam, des fauteuils de spectacle, des pendrillons M1 de spectacle, des écrans, des tables de séminaire, des tables roulantes de catering, un lot de matériels destinés à de l'évènementiel et du mobilier de bureaux.

(Inventaire annexé à la présente convention)

Article 3 - Certification de propriété

Par la présente convention, le Donateur certifie qu'il détient tous les droits et les pouvoirs de procéder à la donation du matériel constituant le don.

Il garantit également qu'il est seul détenteur de la propriété ou autre titre sur le matériel constituant le don. En outre, il garantit et s'engage à indemniser le Bénéficiaire de toute réclamation, coûts, et de toute action ou recours des tiers, du fait dudit matériel, y compris de tout litige concernant la propriété ou la possession de ces biens.

Article 4 - Acceptation du don

Le don est réciproquement consenti et accepté par les deux parties dans le respect des conditions énoncées par la présente convention, sans contrepartie financière. (Attestation de don annexée à la présente convention)

<u>Article 5 – Conditions d'orientation du don</u>

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Prendre en charge gratuitement le matériel donné
- Faire détruire le matériel inutilisable de manière écologique

Le Donateur s'engage à :

- Ne pas facturer ou faire supporter de frais au Bénéficiaire, pour l'enlèvement du matériel
- Donner le matériel sans contrepartie financière ni publicitaire
- Céder du matériel seulement si celui-ci lui appartient entièrement
- Ne pas céder du matériel gagé ou immobilisé par une quelconque action administrative ou ludiciaire
- Ne pas réclamer ou récupérer le matériel après donation, celui-ci devenant la propriété du Bénéficiaire dès la signature de la présente convention
- Fournir si possible les documentations et renseignements minimums pour pouvoir remettre le matériel en service

Article 6 - Transfert de propriété

Le transfert de propriété est effectif à la signature de la présente convention. Le Donateur cède au Bénéficiaire la propriété pleine et exclusive du matériel faisant l'objet de la présente convention.

Article 7 - Litiges

- **7.1** En cas de difficultés rencontrées dans la réalisation de la présente Convention, les deux parties pourront procéder d'un commun accord à une modification des conditions énumérées.
- **7.2** En cas de contestation ou de litige à propos de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut et après épuisement des voies amiables, à l'appréciation du Tribunal administratif de Marseille.
- 7.3 La loi applicable à la présente Convention est la loi française.

Fait en double exemplaire à Bouc-Bel-Air, le 27/01/2023

Le Donateur :

Association culturelle Station Alexandre Signature du responsable et cachet SARL Station Alexandre signature du responsable et cachet

Madame Sylvie CAULET, Présidente

« Lu et approuvé »

- The

Association culturalle 29/31 Bd Charles Moretti 3014 Marseille

station-ale:andre@wanadou.

Monsieur Gilbert CAULET, gérant

« Lu et approuvé »

Le Bénéficiaire :

Arsud

Signature du responsable et cachet

Monsieur Michel BISSIERE, Président, Par délégation de signature,

Monsieur Laurent GENRE, Directeur Général

« Lu et approuvé »

irrefour de la Malle - CD60d 13320 BOUC BEL AIR

Tél 04 42 94 92 00 - Fax 04 42 94 92 01 SIRET : 281 300 046 00014 - APE 8413Z

Nº TVA : FR 53 281 300 046



Inventaire du matériel récupéré à la Station Alexandre

- Audio
- Lumière et vidéo
- podium et structure
- mobilier et rideaux
- Electricité



Туре	Quantité	Marque	Désignation	N° de série	Annotations	Image non contractuelle
Enceinte Sub	4	Yamaha	MSR800	(21)NN01138 (21)NN01129 (21)NN01132 (21)NN01139	800w amplifiés	
Enceinte	4	Yamaha	MSR400	(21)NN01259 (21)NN01268 (21)NN01264 (21)NN01266	400w amplifiés (21)NN01259 manque le bouton on/off	
Enceinte	2	Yamaha	Stage PA 300	NM1512 NM1511	2 mini tables de mixage et 4 enceintes 2 platines pour pied Système en kit	
Enceinte	2	Yamaha	MSR100	NL01087 NL01091 NL01103 NL01088	70w 1 platine pour pied	
Enceinte	6	Amadeus	PMX5		passives non amplifiées	
Enceinte	4	Thomann	Box pro 104	(21)72475sGA00487 (21)72475sGA00430 (21)72475sGA00424 (21)72475sGA00423	40w 4 crochets sur pivot	
Enceinte	4	Amadeus	PMX8		passives non amplifiées	
Console	1	Yamaha	LS9-16	HAOO01040	1 lampe son avec Alim manque le shuko	
Enceinte	1	Thomann	108 sub	(21)72475SGA00175	100w	
Enceinte	4	Amadeus	PMX10		1 speakon HS	
Enceinte Sub	2	Amadeus	ML15		Sub Alim à vérifier mais fonctionne	
Ampli	1	Lab Gruppen	fp2600	00132670V40/08	2x 420w	
Ampli	1	Lab Gruppen	fp2400q	00134891 V51/08	4x370w	
Ampli	1	Lab Gruppen	C28:4	00070686 V42/05	4x700w	
Processeur	1	DBX	Drivrack 480		Processeur de diffusion 4in 8out	1000
Lecteur CD	2	Tascam	CD-01U	0250420 0250430		
Lecteur MD	1	Tascam	MD 350	550658		The state of
Equaliseur	2	BSS	FCS966 Opal	054987 054985	Graphique 31 bandes	SINGULATION CONTRACTOR
Récepteur HF	3	Sennheiser	ew100 G3		HF: 516-558Mhz	
Microphone	1	shure	sm58		1pince	-
DI box	4	BSS	AR-133	110116 110115 110113 110114		
Adaptateur	2	neutrik	NC-MX		RCA femelle XLR Male	Accusé de 013-28130 Date de réd
Adaptateur	6	neutrik	NC-MXX		XLR Male XLR Male	9.35

Matériel audio

Microphone	4	LEM	EMU 4535		Micro petite membrane P48 4 pinces
Microphone	2	shure	sm57		2 pinces
Micro table	2	Audio-Technica	Pro 49Q		Petit micro table staique 2 bonnettes neuves
Raccord speakon	4	neutrik	NL4MMX		
Coupleur stéréo	1				Permet de monter deux micro sur un pied
Pince micro	8				divers pinces micro
Bonnette micro rigide	3	LEM			Pour micro LEM EMU4535
Micro casque	1				mauvais état sans marque
Câble Y	1	Neutrik			XLR femelle vers 2 XLR Male
Limiteur audio	1	Thomann	limit 2,2	(21)74184SEB00030	
Adaptateur	2	Neutrik	NC-FXX		Adaptateur XI.R femelle-femelle
Enceintes	4	APart audio	SDQ5-D	1305-0891 1305-0892	Deux kits de deux enceintes 5 pouces 30w
Console	1	Yamaha	MG24 FX		Console analogique 24 voix
Pied d'enceinte	5				2 ASD AL200 et 3 de marque GS
Barre de liaison sub-enceinte	6				2 à vis et 4 sans
Barre de couplage enceintes	2				Barre de couplage pour mettre 2 enceintes sur un pied
Pied de micro grand	9	K&M			Dont deux sans le bras sur pivot
Pied de micro petit	4	к&м			
Câble speakon	4	Neutrik	1 mètre		2x2,5mm2
Câble speakon	4	Neutrik	2 mètres		2x2,5mm2
Câble speakon	6	Neutrik	10 mètres		2x2,5mm2
Câble speakon	4	Neutrik	20 mètres		2x2,5mm2
Câble speakon	4	Neutrik	5 mètres		2x2,5mm2
Multipaire son	5	Neutrik			20m 4 paires 30m 8 paires 15m 16 paires x2 15m 8 paires
Câble micro	17	Neutrik	20 mètres		
Câble micro	14	Neutrik	10 mètres		
Câble micro	13	Neutrik	5 mètres		
Câble AES/EBU	9	Neutrik	6x 10 mètres 3x 5mètres		XLR 3 points 110 ohm compatible DMX
Câble jack haut parleur	3	Neutrik	2x 30 mètres 1x 10 mètres		
Câble jack instrument	4	Amphenol	5 mètres		
Jack-XLR male	7		0,5 mètre		4 doubles et 3 simples
Flight-case	3	Rythmes&sons			120x60x60
Flight-case	1	Rythmes&sons			60x60x80 Flight-case avec câblage SON
Flight-case	1				50x50x120 Flight-case avec processeur,EQ et recepteur
Flight-case	1				HF 80x50x40 Elight-case avec câblage DMX
Bobine câble	1	cordial			Flight-case avec câblage DMX câble micro
Système casque HF	1	sennheiser			
-yine edoque in					



Туре	Quantité	Marque	Désignation	N° de série	Annotations
Projecteur découpe	8	ETC	Source Four 750		manque un crochet sur 8 couteaux et portes filtres complets
Projecteur découpe 8		ETC	Source Four 575		manque 3 crochets et 3 portes filtres 1 ne fonctionne pas
Projecteur plan convexe 14		Robert Juliat	306L Lutin 1000w	0724 x3 0723 x7 0716 x3	manque 3 crochets 2 x723 ne fonctionne pas
Projecteur PAR 64 16		LGB			1 manque prise 4 ne fonctionne pas manque 3 crochets manque 3 portes filtres vérifier cáblages
Projecteur lyre Auto	6	Martin	Mac250 Entour	(21)4065756014 (21)4065756036 (21)4073926021 (21)4073926020 (21)4065756012 (21)4065756020	12 crochets
Projecteur lyre Auto	6	Martin	Mac250 wash	(21)4065486060 (21)4065486048 (21)4065486084 (21)4065776013 (21)0038457017 (21)0038457028	8 crochets
Pupitre lumière	1	MA	Ultralight	80801004	clavier+sourie+lampe+adaptateur
Ecran	1	Acer			19 pauces flight
Pupitre Lumière	1	zéro 88	FROG	7 330 107 390 006	pupitre lumière
Projecteur	9	KUPO	horiziode		horiziode 500w asymétrique vérifier les câblages et manque des élingues 1 sans prise
projecteur	9	cameo	clipflat1tri3w		mini PAR
Gradateur	2	RVE	STAGER	136738 136745	6x 2,3kw 1x câblage à vérifier
Lampe	16	GE Lighting	CP60		
Lampe	12	GE Lighting	CP61		
Projecteur	10	Robert Juliat	Brabo		Barre rampe basse tension trad 8x 75w 5 alimentations séparées
Mini lampe sur piles	1	Mighty Bright			lampe col de signe
Ecran	1			4SSETVB306413	écran 4x3mètres structure alu en valise roulante
Câbie DMX	5	Neutrik			9x 5 mètres gris 5x 20 mètres gris 4x 2 mètres gris 11x 10 mètres gris 4x 5 mètres câble vert
Ecran	3	Oray	2mètres x 1,4mètres		Ecran déroulant manuel
Pupitre Orchestre	2	Keywood			
Machine à fumée	1	SWEFOG	Live T26 EVO 2		
Effet à LED	2	Starway	Mars	1202E0013 1202E0003	MARS est un projecteur de type Mushroom doté de 6 Leds SMD 3 Watts,d'un rendement lumineux de 180 lumens et d'angle de diffusion de 130°
Souffleur fumée	1	MARTIN JEM	AF-1	(21)6050861008	Souffleur DMX
Câble BNC	2				1x 5mètres 1x 10mètres
Crochet	25				crochet pour tube diamètre 50mm





Podium et Structures

Туре	Quantité	Marque	Désignation	Annotations
Poutre de pont	4	Prolyte	X30D-L100	Poutre 1 mètre TRIANGLE 300 9 olives et goupilles
Poutre de pont	2	Prolyte	X30D-C007	Angle 90° TRIANGLE 300 2 olives et goupilles
Poutre de pont	4	Prolyte	X30D-L200	Poutre 2 mètres TRIANGLE 300 12 olives et goupilles
Embase lourde	4			EMBASE LOURDE Ø 87CM SÉRIE M29S/T - NOIRE - EP 12MM - 53 Kg
Pied de podium	133		60 cm	57 cm
Pied de podium	147		40 cm	38 cm
Pied de podium	52		20 cm	17,5 cm
Podium	24			2mx1m

Image non contractuelle



Mobilier

Туре	Quantité	Annotations
chaises	113	
Fauteuil	24	
coton gratté	3	2 roulots neufs et 1 entamé Noir
Moquette	7	
Paravent	2	1,7mx1,5m Noir
Tables	30	Tables marrons
Tables sur roulettes	13	Tables rouges
Chariot grillagé	2	
Tabouret Piano	2	Mauvais état

Image non contractuelle



Matériel électrique

Туре	Quantité	Marque	Désignation	N° de série	Annotations
Boitier secteur	2	CM2	D6J014P	C1607 C1608	Entrée 63A deux sorties 32A Tétrapolaires
Prolongateur	24	Titanex	20 mètres		La plupart en titanex 3G2,5 et monté avec des prises Legrand simple
Boitier secteur	2	CM2			Sorties deux circuits 16A sur 6 PC16 Entrée 32A mono
Prolongateur	2	Titanex	5 mètres		Titanex 5G16 prises 63A
Prolongateur	2	Titanex	20 mètres		Titanex 5G6 prises 32A
Prolongateur	2	Titanex	10 mètres		Titanex 5G6 prises 32A
Prolongateur	2	Titanex	5 mètres		Titanex 5G6 prises 32A
Multipaires	2	Titanex	20 mètres		Titanex 7G2,5 prises 3x 16A
Prolongateur	15	Titanex	5 mètres		Titanex 3G2,5 PC16
Prolongateur	4	Titanex	2 mètres		Titanex 3G2,5 PC16
Prolongateur	8	Titanex	10 mètres		Titanex 3G2,5 PC16
Doublette	10	Legrand			
Câble Shucko	25				
Multiprise	5				Noir 6x PC16
Passe câble	3				

3G1,5

Titanex

Bobine Câble

Image non contractuelle







Rideaux

Designation	Quantité	Largeur (en cm)	Hauteur (en cm)
Rideau velour rouge	1	360	200
	1	190	205
	1	320	205
	1	390	205
	1	110	210
	2	310	215
	1	170	220
	1	280	220
	1	75	230
	2	80	230
	2	85	230
	1	190	235
	3	220	240
	1	230	240
	1	240	240
	1	110	245
	1	210	245
	1	215	300
	1	250	385
	1	200	405
	1	200	420
	2	200	500
	1	100	550
	1	170	550

Association culturelle station Alexandre 29/31 Bd Charles Moretti 13014 MARSEILLE Représentée par sa présidente Madame Sylvie CAULET

SARL station Alexandre

13 bis chemin de la télévision

13 013 MARSEILLE

Représentée par son gérant Monsieur Gilbert CAULET

ATTESTATION DE DON Marseille le 27.1.2023

Je soussignée Madame Sylvie Caulet, présidente de l'association culturelle Station Alexandre, association dont les comptes sont régulièrement établis et déclarés,

Je soussigné Monsieur Gilbert CAULET gérant de la SARL Station Alexandre dont les comptes sont régulièrement établis et déclarés,

Certifient:

Donner à la régle culturelle de la région : ARSUD, carrefour de la malle CD60D 13 320 Bouc Bel Air, Un important lot de matériel scénique de son et de lumière, une boucle auditive, des praticables, un pont, des cimaises, une nacelle Loxam, des fauteuils de spectacle, des pendrillons M1 de spectacle, des écrans, des tables de séminaire, des tables roulantes de catering, et un lot important de matériels destinés à de l'évènementiel et de mobilier de bureaux.

Ce matériel est stocké dans les locaux de la SCI les huileries de l'étoile en liquidation judiciaire, l'enlèvement a été autorisé par le liquidateur SAS les mandataires en date du 23.01.2023, les locaux de la SCI les huileries de l'étoile du 29/31 BD Charles Moretti, 13 013 MARSEILLE ont été ouverts par CEPROGIM le gestionnaire en date du 27.01.2023.

Ces matériels en valeur comptable à zéro (intégralement amortis), ont une grande valeur d'utilité, nous chargeons ARSUD d'en prendre soin, faire bon usage pour leurs services et éventuellement redistribuer à des associations à vocation culturelle de la région.

Pour valoir ce que de droit.

Sylvie CAULET

Gilbert CAULET

ARSUD (bon acceptation du don et enlèvement)